

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 3 août 1904

Madame

5/15/26

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition,
pour les collections de l'Etat, des tableaux qui
faisaient l'objet de votre lettre du 19 et

Ces ouvrages que nous tenons, Madame
à votre disposition, pourront être retirés
au Palais des Beaux-Arts, ou au Musée
nig contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente

Je vous prie, Madame, l'assurance
de notre considération distinguée

Le Secrétaire

Pierre Gevaert

Repris le trois tableaux le 5 Mai
H. Vanderborght